



Procédure d'inscriptions 2017 pour l'année 2018 du Lycée Franco-Costaricien

Article 3 du Règlement d'admission des élèves

Règlement institutionnel du Lycée Franco-Costaricien.

Dispositif de rendez-vous et d'évaluation pour l'entrée en maternelle d'enfants de familles externes au Lycée :

1. Réunions d'information générale avec tous les parents intéressés (30 et 31 mai), pendant lesquelles sera communiquée, entre autres, la procédure d'inscription 2017.
2. Les familles complètent un formulaire en ligne qui permettra de connaître les données essentielles de l'enfant et de la famille.
3. Les familles demandent deux rendez-vous :
 - a. Le rendez-vous avec les parents via la plateforme numérique :
 - i. Rendez-vous individuel avec les deux parents (ou un si c'est le cas) et la Direction. Durée : environ 15 minutes.
 - ii. Cette rencontre entre les parents et l'équipe de la Direction du Lycée permettra de connaître le profil linguistique de la famille et ses motivations pour que leur enfant entre dans l'établissement.
 - iii. Ce rendez-vous permettra, selon les cas, d'aborder la situation économique des familles.
 - b. Le rendez-vous avec les élèves via un appel téléphonique et par email :
 - i. Les élèves, par groupe de 8, seront observés durant environ 40 minutes.
 - ii. Une maîtresse et une psychologue observeront et prendront note pendant qu'une autre maîtresse et une assistante s'occuperont du groupe.
 - iii. Les compétences suivantes seront observées :
 1. Langage en espagnol.
 2. Socialisation.
 3. Motricité fine.
 - iv. A la fin de l'activité, si des difficultés sont détectées, les parents en seront informés afin d'envisager d'éventuelles mesures requises pour l'enfant.
4. Rédaction de la liste des élèves, par ordre de priorité selon le résultat des deux rendez-vous.
5. Les prévisions nécessaires seront prises pour faciliter l'entrée des élèves suivant:
 - a. Enfants de nationalité française.
 - b. Enfants francophones, enfants venant d'un autre établissement du réseau d'enseignement français selon les résultats des deux rendez-vous.
 - c. Autres enfants selon les résultats des entretiens effectués. Pour les enfants présentant un handicap moteur, visuel ou auditif, une observation spéciale sera réalisée.
6. Contact avec les parents pour procéder à l'inscription officielle.
7. La procédure décrite du point 1) au point 5) dure environ un mois.

Dispositif d'évaluation pour l'entrée en maternelle de frère et/ou sœur d'élèves du Lycée (rapprochement familial):

1. Les familles qui ont déjà un enfant inscrit au Lycée sont convoquées avant la procédure d'inscription destinée aux nouvelles familles.
2. Les enfants dans cette situation seront d'office inscrits.
3. Un rendez-vous sera également fixé avec les élèves via un appel téléphonique ou par email :
www.franco.ed.cr

- a. Les élèves, par groupe de 8, seront observés durant 40 minutes environ
 - b. Une maîtresse et une psychologue observeront et prendront note pendant qu'une autre maîtresse et une assistante s'occuperont du groupe.
 - c. Les compétences suivantes seront observées :
 1. Langage en espagnol.
 2. Socialisation.
 3. Motricité fine.
 - d. A la fin de l'activité, si des difficultés sont détectées, les parents en seront informés afin d'envisager d'éventuelles mesures requises pour l'enfant.
4. Rédaction de la liste des élèves, par ordre de priorité selon le résultat des deux rendez-vous.

Dispositif d'examen pour des situations exceptionnelles d'élèves avec de grandes difficultés académiques à la fin de leur 6ème ou 3ème :

1. Après avoir analysé la situation académique à la fin de la 6ème ou de la 3ème, le conseil de classe du troisième trimestre pourra demander une orientation vers un autre centre éducatif.
2. Dans ce cas, l'inscription pour l'année suivante ne sera pas autorisée.
3. Les familles auront la possibilité de faire appel auprès d'une commission dirigée par les deux représentants de la France et du Costa Rica.